

L'hon. M. DUNNING: Comment cela incrimine-t-il le ministre du Travail?

Le très hon. M. BENNETT: Cela donne une idée du genre de recommandations faites par celui qui les a transmises au ministre, lequel leur a donné suite. C'est ce que je veux faire comprendre au comité. Je veux donner à entendre, monsieur le président, que toute cette affaire de Kingston est aussi mauvaise qu'une chose peut l'être et sent fort mauvais. C'est ce que je tiens à faire comprendre. Je tiens à ajouter, et je l'ai dit l'autre jour, que je ne crois pas que le ministre y prêterait la main. Je le lui ai dit clairement. Il ne lui convient pas d'affirmer que j'essaie de porter contre lui des accusations sous ce rapport, car je ne pense pas qu'il ait eu connaissance de ces choses, mais je dis qu'il est de son devoir de se tenir au courant.

L'hon. M. ROGERS: Pourquoi, dans plusieurs de ces cas, le très honorable député ne m'a-t-il pas immédiatement signalé les faits par lettre pour que je puisse porter remède?

Le très hon. M. BENNETT: Je vais vous en donner la raison.

L'hon. M. DUNNING: Parce qu'il tenait à exploiter l'affaire dans l'intérêt de son parti.

Le très hon. M. BENNETT: Je vais vous dire pourquoi et je vais reprendre ce que j'ai dit au début. J'étais très intéressé à Kingston à cause du discours d'inauguration du premier ministre et des discours que le ministre du Travail a prononcés lorsqu'il était candidat. Je tenais alors comme maintenant à voir si cette combinaison politique pouvait amener sa ruine et celle des principes, ces grands principes qu'il exposait sur les tréteaux, ou s'il allait être assez fort pour enrayer les abus. Telle est la raison. Je tiens à le dire au ministre aussi publiquement qu'il l'a dit à l'électorat comment il entendait diriger les affaires publiques s'il en avait l'occasion: ce sont les paroles qu'il a prononcées quand il était candidat à Kingston. Je vais plus loin; je dis à l'honorable député et à toute la députation qu'il ne suffit pas d'exposer ce que votre prédécesseur a fait. Cela ne constitue pas une justification. Pourquoi, monsieur le président? Parce que les honorables députés d'en face ont demandé l'appui des électeurs et l'ont obtenu sous prétexte qu'ils feraient mieux que leurs prédécesseurs, sous prétexte qu'ils allaient améliorer ce qui avait été fait précédemment. Et la situation n'a jamais été pire que celle qui existe à Kingston et dans la région depuis les dix-huit derniers mois.

[Le très hon. M. Bennett.]

Voilà la situation, et qu'a-t-on fait à son sujet? Une seule chose a-t-elle été accomplie? Consultez les journaux et songez donc au bureau de placement auquel les anciens combattants se sont adressés, ainsi que je l'ai indiqué hier dans la lettre que j'ai lue. Ont-ils reçu de l'emploi? Non. Pourquoi? Parce que ce bureau est dirigé par quelqu'un qui, il est vrai, a fait l'objet d'une enquête par le surintendant ou par un autre quel qu'il soit, mais au sujet duquel l'accusé a affirmé devant le magistrat que s'il pouvait obtenir de l'emploi il ne serait pas l'objet d'une telle accusation. Mais il a répondu: "Je n'ai pas le moyen de contribuer à ce fonds d'achat de bière."

M. TUCKER: Cette affirmation n'a pas été faite sous serment; c'était une affirmation gratuite faite devant le magistrat.

Le très hon. M. BENNETT: Le magistrat a ajourné l'instruction dans le but d'obtenir des renseignements.

M. TUCKER: La déclaration n'a pas été faite sous serment.

Le très hon. M. BENNETT: Et l'audition de la cause n'a pas été reprise.

M. TUCKER: Quel rapport cela a-t-il à cette question?

Le très hon. M. BENNETT: Aucun, à ce que je comprends.

Une VOIX: Beaucoup.

Le très hon. M. BENNETT: Et maintenant la question des matériaux dont j'ai parlé? M. Stansbury a affirmé avoir obtenu le consentement de quelqu'un de prendre la pierre. Qui a donné le consentement au sujet du blanc de plomb? On l'a enlevé...

L'hon. M. DUNNING: Voulez-vous laisser entendre que Stansbury a pris le blanc de plomb?

Le très hon. M. BENNETT: Ai-je dit cela?

L'hon. M. ROGERS: Qui l'a pris?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai demandé qui avait donné le consentement.

L'hon. M. ROGERS: Vous l'avez laissé entendre.

Le très hon. M. BENNETT: Je n'ai rien laissé entendre.

L'hon. M. ROGERS: Où est-il allé?

Le très hon. M. BENNETT: J'ai dit qu'il était du devoir de mon honorable ami de le découvrir.